

Le martinet ramoneur

Les régions de l'Estrie et de la Montérégie sont riches d'une très grande diversité animale et végétale. On retrouve, dans cette partie du Québec, plusieurs espèces à statut particulier dont le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*), une espèce désignée « menacée » par le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) depuis 2007. Le martinet ramoneur est la seule espèce de martinet présente en Amérique du Nord.

Le martinet ramoneur est une espèce dont la répartition géographique est restreinte à l'est de l'Amérique du Nord. Au Canada, cette espèce peut être observée dans le sud des provinces de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Elle est aussi présente en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Seulement le quart des populations nichent au Canada. La répartition de cette espèce est plus étendue vers le Sud, soit entre le Montana et la Nouvelle-Angleterre, mais aussi jusqu'au Texas et la Floride. Lors de leur départ pour l'hiver, ils s'envolent en direction de l'Amérique du Sud : Pérou, Brésil, Équateur ou dans le bassin supérieur de l'Amazonie.

Martinet ramoneur ou hirondelle?



© Greg Lavarty

Avez-vous déjà observé des oiseaux entrer dans une cheminée à une vitesse impressionnante vous donnant l'impression qu'ils tombaient en chute libre? Et bien, rassurez-vous, c'est la méthode utilisée par les martinets ramoneurs afin d'accéder à un nichoir ou à un dortoir. La différence entre ces deux types de refuge, est la quantité d'individus qui utilisent la cheminée. Un seul couple utilisera le nichoir, tandis que le dortoir peut accueillir plusieurs centaines d'individus au même moment.

Tout d'abord, il est relativement facile d'identifier le martinet ramoneur, puisque la forme de ses ailes est particulière. Elles sont pointues, étroites et paraissent trop grandes pour son corps. Lorsque déployées, elles ressemblent à un « boomerang ».

Contrairement aux ailes, la queue est toute petite. Il est plus difficile d'identifier le mâle de la femelle, puisqu'ils sont de la même couleur. Généralement, la femelle pond de trois à cinq œufs et environ 30 jours après l'éclosion des œufs, les oisillons quittent le nid pour leur premier envol.

Curieusement, le martinet ramoneur est souvent confondu avec l'hirondelle, en raison de leur silhouette semblable. Cependant, contrairement au martinet, l'hirondelle a une queue beaucoup plus longue et fourchue. De plus, lorsque les ailes des hirondelles sont déployées, la forme ne se rapproche pas de celle du « boomerang ».



Hirondelle, photo :
www.cowb.be/calendrier-centre.htm

Une espèce menacée



Photo : G. Amistead-VIREO

Au Canada, le nombre de martinets ramoneurs est estimé entre 8 000 et 17 250 adultes nicheurs, contre 2 500 individus nichant au Québec. Entre 1968 et 2004, le nombre d'individus de cette espèce a subi une baisse très inquiétante de 95 %. Le martinet ramoneur est une espèce menacée pour deux principales raisons. Tout d'abord, l'utilisation de pesticides provoqua la diminution de la population d'insectes et affecta directement la principale source de nourriture de cet oiseau. La seconde raison est la perte d'habitat. Le martinet ramoneur possède deux types d'habitats, soit les gros chicots morts et les cheminées en briques, mais ils sont tous les deux perturbés : les gros chicots morts sont souvent abattus lors des coupes forestières, puisque considérés dangereux, tandis que les cheminées de briques sont souvent bloquées ou abandonnées au profit de nouvelles technologies de chauffage (électrique ou planchers radiants), ce qui mène à la fermeture de nombreuses cheminées inutilisées. Ces activités humaines ont contribué au déclin de l'espèce.

Étourneau sansonnet coupable?

Les propriétaires des cheminées sont parfois intolérants envers les oiseaux qui nichent dans la cheminée de leur résidence ou autre bâtiment. Il arrive aussi que les gens confondent le nid du martinet ramoneur avec celui d'un étourneau sansonnet. L'étourneau cause beaucoup de dommages lorsqu'il s'installe dans une cheminée, alors que la présence du martinet ramoneur ne provoque aucun dégât.

Pourquoi garder des martinets ramoneurs dans sa cheminée ?



Il est fréquent d'observer cet oiseau près des plans d'eau, qui procurent une grande quantité d'insectes volants, principale source de nourriture de cette espèce. Le martinet ramoneur passe ses journées entières en vol afin de se nourrir. Il consomme des moustiques, des moucheron, des termites et des mouches piqueuses, pour un total de plus de 12 000 insectes par jour pour un seul individu. Ainsi, la présence du martinet ramoneur aidera à diminuer la quantité d'insectes dans les environs. Fait intéressant, son vol et ses cris particuliers donnent l'impression que ces oiseaux jouent entre eux.

Les martinets ramoneurs ont absolument besoin des cheminées pour se percher, car la physiologie de leurs courtes pattes les empêche de se percher sur les branches. Par contre, ils peuvent se poser sur une paroi verticale faite de pierres, de briques ou de conduits en maçonnerie avec des joints de mortier. Ils réussissent à s'y percher grâce à leurs griffes et le bout de leur queue. La cheminée leur procure donc un habitat idéal. Étant donné que l'abondance des cheminées est plus importante que celle des chicots, l'utilisation de cette structure par les martinets ramoneurs, a permis d'augmenter l'aire de répartition de cette espèce.

Au Québec, le Regroupement QuébecOiseaux n'a dénombré que 450 cheminées ou structures utilisées par le martinet ramoneur (QuébecOiseaux, 2010). Il est donc important que chaque site soit protégé afin de contribuer au maintien de la population. Nombreuses sont les personnes qui achètent des mangeoires à oiseaux dans le but d'attirer et de mieux observer la faune ailée. Permettre au martinet ramoneur d'utiliser votre cheminée représente donc une occasion idéale de côtoyer une espèce menacée de près, en plus de contribuer à sa protection de façon simple et efficace.

Comment pouvez-vous protéger le martinet ramoneur ?

Vous pouvez aider le martinet ramoneur de plusieurs façons. Tout d'abord, en évitant de mettre des objets ou des grillages qui bloqueront l'accès à l'intérieur de la cheminée. Les compagnies d'assurance exigent souvent la pose d'un chapeau sur les cheminées, vous devrez donc faire en sorte de le retirer entre les mois de mai et septembre. Vous pouvez aussi poser un chapeau ayant une ouverture à 30 cm de hauteur qui permettra à l'oiseau d'accéder à l'intérieur de la cheminée. Si vous installez une gaine métallique à l'intérieur de la cheminée, vous devrez placer une grille à l'entrée de la cheminée afin d'éviter que les martinets entrent et restent piégés à l'intérieur de celle-ci. Les martinets ramoneurs ne peuvent pas s'accrocher à ce type de matériau.

Certaines personnes pensent que la présence des martinets rendra l'utilisation de la cheminée impossible pour le chauffage en hiver. C'est tout le contraire! Cette espèce niche au Québec seulement durant la saison estivale, soit entre la mi-mai et la mi-septembre. De plus, un seul nid est construit dans chaque nichoir, sur les parois intérieures de la cheminée. Les deux adultes utilisent de petites brindilles qu'ils collent ensemble grâce à leur salive gluante. Le nid ne mesure pas plus de 10 cm de longueur et 7,5 cm de largeur. Il est donc beaucoup trop petit pour boucher une cheminée et influencer le risque d'incendie. Les possibilités qu'un incendie se forme n'apparaissent que si la cheminée n'est pas ramonée chaque année. Les feux de bois produisent des résidus de créosote inflammables qui recouvrent l'intérieur des conduits. Si ces structures sont laissées sans surveillance pendant plus d'une année, les résidus s'accumulent, et toute la couche peut s'enflammer et devenir dangereuse. Il en résulterait un feu de cheminée accompagné de cendres brûlantes qui pourraient tomber sur le toit et sur les structures environnantes. Il est donc important de faire ramoner votre cheminée chaque année. Idéalement, vous devrez le faire avant la saison de nidification du martinet (mi-mars) ce qui permettra une meilleure fixation du nid sur la paroi de la cheminée et évitera que le nid tombe et blesse les jeunes. Avant d'envisager la démolition des cheminées en maçonnerie, prenez le temps de les faire réparer, ça en vaut la peine !

Par ailleurs, si vous êtes de ceux qui pensent que les arbres morts de grande taille (diamètre supérieur à 50 cm) sont inutiles, détrompez-vous, c'est tout le contraire. Ce sont d'excellents abris pour le martinet. Évitez totalement les insecticides, car ces produits chimiques réduisent considérablement le taux et la qualité des insectes dont se nourrit cet oiseau. Finalement, si vous pouvez installer et/ou entretenir ces nichoirs, cela permettrait de favoriser la reproduction ou les rassemblements de martinets ramoneurs dans votre région.

Une question de bruit?

Certaines personnes ayant côtoyé des martinets ramoneurs pourraient vous porter à croire qu'ils sont très bruyants. Les bruits les plus forts sont émis par les bébés lorsqu'ils attendent la nourriture, ou au moment où ils sont nourris par les parents. Voici quelques conseils :

- L'étau (la clé) de la cheminée devrait rester fermé lors de la période de nidification.
- Les cheminées ne possèdent pas toutes des étaux, alors un grand morceau de mousse ou de caoutchouc peut être coincé contre la cheminée.

Aide mémoire

Au printemps :

- Plusieurs semaines avant la date de leur retour, le couvercle doit être retiré et la cheminée doit être nettoyée. Toujours garder à l'esprit, lorsque vous engagerez une compagnie pour le ramonage, que « Bird Removal » est une violation flagrante des lois fédérales et provinciales qui protègent les martinets ramoneurs et autres oiseaux migrateurs.
- Les vieux nids devraient être enlevés (s'ils ne se sont pas effrités tous seuls) car ils sont trop faibles pour supporter une deuxième couvée. Consolez-vous, la construction du nid est un aspect important de l'accouplement.

À l'automne :

- Afin de protéger l'intérieur de la cheminée et d'exclure les visiteurs indésirables, un couvercle peut être replacé à l'ouverture du trou une fois que les martinets sont repartis vers le sud pour l'hiver.

Action de Regroupement QuébecOiseaux

En 2008, le Regroupement QuébecOiseaux a travaillé en collaboration avec le Service canadien de la faune, Junco Technologies, l'École d'architecture de l'Université Laval, la Société de biologie de Montréal et le Fonds de rétablissement des espèces en péril, afin de venir en aide au martinet ramoneur. Le projet consiste à fabriquer et installer des cheminées artificielles qui permettront d'augmenter le nombre de sites de nidification, soit des nichoirs ou des dortoirs, pour cette espèce. La première a été installée sur la toiture du Musée de la nature et des sciences à Sherbrooke, et une seconde sur un des bâtiments du Jardin botanique à Montréal. Ces cheminées ont été inspirées par celles produites dans le sud des États-Unis. La cheminée installée sur le toit du Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke est constituée d'une structure en bois recouverte d'un matériel élastomère qui permet de conserver la chaleur. La température est régulée à l'aide d'un système de chauffage et d'une sonde thermique, afin de permettre à l'oiseau d'adopter la cheminée. (voir à droite : Photo de la cheminée installée sur le toit du Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke).



Au Texas, une cheminée est positionnée avec un kiosque offrant une plus grande protection contre la chaleur excessive. Ce design représente également une opportunité de publier des informations éducatives sur les martinets ramoneurs et leur habitat. La conception Kiosk fonctionne bien dans les accès publics, et dans les parcs de quartier.

Pour de plus amples informations sur les mesures à prendre en vue de favoriser la protection de l'habitat du martinet ramoneur, ou vous renseigner sur les outils de conservation offerts aux propriétaires pour la protection à perpétuité des milieux naturels, vous êtes invités à vous adresser à votre organisme de conservation local ou à Corridor appalachien : info@corridorappalachien.ca ou (450) 297-1145.

Sources

COSEPAC. 2010. *Martinet ramoneur*. [En ligne], http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/searchdetail_f.cfm?id=951&StartRow=1&boxStatus=All&boxTaxonomic=All&location=All&change=All&board=All&commonName=martinet%20ramoneur&scienceName=&returnFlag=0&Page=1

Georgan Z. and Paul D. Kyle. 2010. *Chimney Swift, Nest Site Research Projec.*, <http://www.chimneyswifts.org/Information%20Handout%202008.pdf>, Driftwood Wildlife Association, 4 p.

Paul D. and Georgan Z. Kyle, 2004. *Rehabilitation and Conservation of Chimney Swifts*, Fourth Edition, Driftwood Wildlife Association, 54 p.

Regroupement QuébecOiseaux. 2010a. *Martinet ramoneur*. [En ligne], http://www.quebecoiseaux.org/index.php?option=com_content&view=article&id=2%3AAsuivi-des-especes-en-peril&Itemid=203&Item=22%3Amartinet-ramoneur&lang=fr

Regroupement QuébecOiseaux. 2010b. *Des cheminées artificielles pour venir en aide au martinet ramoneur*. [En ligne], http://www.quebecoiseaux.org/index.php?option=com_content&view=article&id=72%3Ades-cheminees-artificielles-pour-venir-en-aide-au-martinet-ramoneur-une-espece-designee-menacee-&catid=138%3Aconservation&lang=fr

Corridor appalachien est un organisme de conservation qui poursuit, en collaboration avec Conservation de la Nature Québec et des organismes de conservation locaux, la mise en œuvre d'une stratégie de conservation transfrontalière pour la protection d'un corridor naturel qui s'étend des Montagnes Vertes du Vermont, jusqu'au nord du mont Orford, en passant par les monts Sutton, dans les Cantons-de-l'Est. Les collaborateurs qui appuient la vision globale de conservation proposée par Corridor appalachien incluent : la Fiducie foncière de la vallée Ruitier, le Parc d'environnement naturel de Sutton, la Fiducie foncière Mont Pinnacle, la Fiducie foncière du marais Alderbrooke, l'Association pour la conservation du Mont Écho, l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud, la Fondation des terres du lac Brome, la Fondation Marécages Memphrémagog, la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, Conservation des vallons de la Serpentine, la Société de protection foncière du lac Montjoie, Les Sentiers de l'Estrie, Conservation Espace Nature Shefford et la Fiducie de conservation Massawippi.